

Kanning, Helga; Scholles, Frank; Mancebo, Francois

Book Part

Ville durable et participative: Un concept stimulant!

Provided in Cooperation with:

ARL – Akademie für Raumentwicklung in der Leibniz-Gemeinschaft

Suggested Citation: Kanning, Helga; Scholles, Frank; Mancebo, Francois (2023) : Ville durable et participative: Un concept stimulant!, In: Gustedt, Evelyn Grabski-Kieron, Ulrike Demazière, Christophe Paris, Didier (Ed.): Villes et métropoles en France et en Allemagne, ISBN 978-3-88838-113-3, Verlag der ARL - Akademie für Raumentwicklung in der Leibniz-Gemeinschaft, Hannover, pp. 153-171, <https://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:0156-1133089>

This Version is available at:

<https://hdl.handle.net/10419/271276>

Standard-Nutzungsbedingungen:

Die Dokumente auf EconStor dürfen zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden.

Sie dürfen die Dokumente nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, öffentlich zugänglich machen, vertreiben oder anderweitig nutzen.

Sofern die Verfasser die Dokumente unter Open-Content-Lizenzen (insbesondere CC-Lizenzen) zur Verfügung gestellt haben sollten, gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der dort genannten Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

Terms of use:

Documents in EconStor may be saved and copied for your personal and scholarly purposes.

You are not to copy documents for public or commercial purposes, to exhibit the documents publicly, to make them publicly available on the internet, or to distribute or otherwise use the documents in public.

If the documents have been made available under an Open Content Licence (especially Creative Commons Licences), you may exercise further usage rights as specified in the indicated licence.



<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>

Kanning, Helga; Scholles, Frank; Mancebo, François:

Ville durable et participative : un concept stimulant!

<https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0156-1133089>

En:

Gustedt, Evelyn; Grabski-Kieron, Ulrike; Demazière, Christophe;
Paris, Didier (éd.) (2023): Villes et métropoles en France et en Allemagne.
Hanovre, 153-171. = Forschungsberichte der ARL 21.

<https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0156-11336>



<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>

Helga Kanning, Frank Scholles, François Mancebo

VILLE DURABLE ET PARTICIPATIVE : UN CONCEPT STIMULANT !

Plan

- 1 Introduction
 - 2 La durabilité dans l'aménagement et le développement urbain
 - 2.1 L'approche française
 - 2.2 L'approche allemande
 - 3 La participation au développement et à l'aménagement urbain durable
 - 3.1 L'approche française
 - 3.2 L'approche allemande
 - 4 Comparaison et conclusions
- Remerciements
Bibliographie

Résumé

Durabilité et participation sont devenues deux injonctions des politiques urbaines. Elles sont généralement considérées comme parfaitement synergiques, mais ne le sont pas. Ce chapitre vise à démêler l'imbroglio du couplage de la durabilité avec les processus participatifs dans la théorie et la pratique de l'aménagement et du développement urbain. Pour ce faire, il se fonde sur des observations empiriques dans le domaine des politiques publiques en France et en Allemagne ainsi que sur des cas des deux côtés du Rhin. Enfin, ce chapitre décrit et analyse les politiques et les instruments de gouvernance destinés à impliquer les citoyens dans la prise de décision en matière de développement durable dans les zones urbaines françaises et allemandes.

Mots-clés

France – Allemagne – Participation publique – Développement urbain durable – Aménagement urbain – Agenda21 local

The sustainable and participatory city: a challenging concept!

Abstract

Sustainability and participation have become two priorities of urban policies. They are usually considered perfectly synergistic, but they are not. This chapter aims to disentangle the imbroglio of sustainability coupled with participatory processes in the theory and practice of urban planning and development. To do so, it reflects upon empirical observations in the field of public policies in France and Germany as well as on some cases on both sides of the Rhine. Finally, this chapter describes and analyses policies and governance instruments intended to involve citizens in sustainable decision-making in urban areas of France and Germany.

Keywords

France – Germany – public participation – sustainable urban development – urban planning – Local Agenda 21

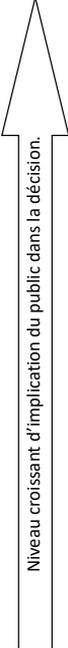
1 Introduction

Le chapitre 23 de l'Agenda 21 précise que la mise en œuvre effective du développement durable demande l'engagement et la participation réelle de tous les personnes et groupes sociaux (UN/ONU 1992 – Sommet de Rio). Toute personne intéressée par les questions de durabilité devrait, en conséquence, être impliquée dans la prise de décision (Mancebo 2017; Kanning 2013: 37). D'un point de vue stratégique, les personnes concernées ont des valeurs, une expérience et des connaissances hors de portée des experts ou des représentants élus («connaissances tacites»), qui peuvent s'avérer essentielles pour une prise de décision efficace en matière de durabilité (Fischer 2000). Ces points de vue soulignent que la durabilité fait écho à la notion de participation (Klinsky/Golub 2016). Les chercheurs ont identifié deux obstacles principaux :

- > D'abord, la difficulté d'inclure tous les acteurs (autorités régionales et locales, institutions non marchandes, organisations non gouvernementales [ONG], entreprises privées, commerçants locaux, syndicats, propriétaires fonciers, etc.) (Brenman/Sanchez 2012).
- > Ensuite, un manque de légitimité (Lang/Wiek/Bergmann et al. 2012). Lorsqu'on essaie de générer des connaissances par une action collective, le processus et ses résultats interfèrent souvent avec des procédures réglementaires ou avec des politiques officielles (Scholz 2011).

Le modèle de l'échelle de participation, développé aux États-Unis dès la fin des années 1960 (Arnstein 1969), classe les approches de la participation selon l'étendue du pouvoir de décision des citoyens ou «l'intensité de la participation». Il a été adapté, entre autres, à des fins de développement urbain. Les évaluations des processus participatifs peuvent s'appuyer sur cette classification (Bischoff/Selle/Sinning 2006; cf. figure 1).

Pour débattre de la durabilité des politiques, plans et programmes urbains, nous devons d'abord déterminer quelle stratégie de durabilité ces actions visent. Il s'agit de : l'efficacité (amélioration du rapport intrants-extrants), la cohérence (transformation qualitative des flux de matières industrielles) et/ou la suffisance (modification des modes de consommation et des modes de vie économes en ressources) (Behrendt/Göll/Korte 2018; Schneidewind/Zahrnt 2013). Il ne s'agit pas de stratégies alternatives, seule la triade efficacité, suffisance et cohérence conduit au développement durable (von Gleich/Hofmeister/Huber 1999; Kanning 2013: 34 et suiv.). Dans tous les cas, la durabilité est un processus dynamique et spécifique au contexte qui est constamment contesté plutôt qu'une condition statique à définir de manière générale (Grove/Freytag 2019).



Niveau	Objectif	Promesse au public
Habilitation	Placer la prise de décision finale entre les mains du public.	Mise en œuvre la décision du public.
Collaboration	Établir un partenariat avec le public pour chaque aspect de la décision, y compris le développement des alternatives et l'identification de la solution préférable.	Le public participera à toutes les activités et décisions majeures et ses commentaires seront intégrés dans toute la mesure du possible.
Coopération	Travailler directement avec le public tout au long du processus pour garantir que ses préoccupations et ses aspirations soient systématiquement comprises et prises en compte.	Le public aura accès au processus décisionnel et aux décideurs < et l'opportunité de donner son avis tout au long du processus et de recevoir une réponse directe sur la manière dont ses commentaires ont contribué à influencer la décision.
Consultation	Obtenir des réactions de la part du public sur l'analyse, les alternatives et/ou les décisions.	Prendre en compte les commentaires du public et répondre sur la manière dont les commentaires ont influencé la décision prise.
Information	Fournir au public des informations équilibrées et objectives pour l'aider à comprendre le problème, les alternatives, les opportunités et/ou les solutions.	Tenir le public informé.

Figure 1 : Éventail de la participation/Source: modifié selon AP2 2018 ; (c) Association internationale pour la participation publique <https://www.iap2.org/mpage/Home> (23.02.2022) ; Kanning 2018: 21

Il est crucial de comprendre comment la population et les institutions réagissent au changement, si nous voulons développer de nouvelles formes de gouvernance participative en matière de durabilité : Qui initie les processus participatifs, et quels groupes d'acteurs sont concernés et s'impliquent ou, en d'autres termes, quelles sont les modalités de gouvernance mises en place? Quelle est l'intensité de la participation (figure 1)? Quels types de stratégies sont suivis (efficacité, cohérence ou suffisance)?

Afin de répondre à ces questions fondamentales, nous optons pour une approche comparative. Tout d'abord, nous décrivons le développement des politiques de durabilité urbaine en France et en Allemagne, en utilisant une approche analytique diachronique à partir des années 1970. Ensuite, nous abordons les progrès des politiques participatives pour la durabilité dans les deux pays. Ces deux dimensions sont enfin combinées et comparées, afin d'identifier des tendances et modèles possibles.

2 La durabilité dans l'aménagement et le développement urbain

2.1 L'approche française

Ces 30 dernières années, les villes sont devenues les lieux privilégiés où la prise de conscience environnementale s'est transformée en stratégies et en gouvernance urbaines (Béal 2011). Mais cette traduction en actions concrètes a pris du temps. Des perspectives contradictoires et des divergences importantes entre des types d'actions antagonistes ont considérablement freiné les actions. Un bref historique du cadre réglementaire et du contexte culturel français est nécessaire pour comprendre ces difficultés.

Le grand essor de l'après-guerre – appelé « Trentes Glorieuses en France » – se caractérise par l'afflux de personnes migrant pour travailler dans les grandes villes. Cela a généré une crise massive du logement, à laquelle a répondu le développement autoritaire de l'habitat collectif dans les années 1950 et 1960, qui a permis d'offrir des logements plus clairs et plus confortables, mais coupés du tissu urbain traditionnel. Un sentiment croissant de déshumanisation s'y est développé, cristallisant dans les premières revendications pour une meilleure qualité de vie et aboutissant aux premiers mouvements écologiques (Mancebo 2010).

Le premier ministère de l'Environnement a été créé en 1971. Sa dénomination précise était ministère de la Protection de la nature et de l'environnement. Sa sphère de responsabilité n'était pas définie, et divers champs de compétences lui ont été transférés à partir d'autres ministères, y compris les grands secteurs de la régénération urbaine ou la politique de la ville (Lacroix/Zaccari 2010). Ce premier ministère était un « fourre-tout ». Au cours des deux décennies suivantes, il a gagné en cohérence, renforçant ses compétences et consolidant son administration, grâce à deux facteurs :

- > D'une part, en interne, la montée des préoccupations environnementales au sein de la société civile a mis cette question à l'ordre du jour politique ;
- > D'autre part, en externe, les directives européennes sur les questions environnementales ont été intégrées dans les lois et règlements nationaux – par exemple la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages dans le cadre du programme Natura 2000, ou plus récemment la Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe (Charvolin 2003). En 1995, toutes ces initiatives synergiques ont été consolidées dans une loi générale, qui a établi des principes directeurs dans les politiques environnementales : la loi no 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier. Depuis lors, cette loi est devenue la pierre angulaire du droit et du processus décisionnel français en matière d'environnement.

Le premier exemple institutionnel de l'expression «développement durable» se trouve précisément dans la loi Barnier, où elle a été définie comme un objectif directeur global des politiques environnementales. Ce n'est qu'en 2002 que l'expression est apparue dans le nom du ministère, qui est devenu le ministère de l'Écologie et du Développement durable. En ce qui concerne les villes, la durabilité urbaine est alors apparue comme une question délicate, puisqu'elle relevait du domaine de compétences de deux ministères différents dont les priorités étaient souvent opposées et concurrentes : le ministère de l'Écologie (durabilité) d'une part, et le très influent ministère de l'Aménagement du territoire, du Logement, des Infrastructures et des Transports (urbain) d'autre part. Ce n'est qu'en 2007 que ces deux ministères ont fusionné en un gigantesque ministère. Il est cependant un événement fondateur pour la production de la ville durable comme ville participative que nous allons développer ici : ce qui a été nommé en France le Grenelle de l'environnement ou de manière plus elliptique le Grenelle.

Le Grenelle de l'Environnement consistait en un cycle de débats d'orientation associant un panel hétérogène de participants (politiques, autorités régionales et locales, ONG, acteurs économiques et sociaux, organisations professionnelles, syndicats, chercheurs), entre juin et novembre 2007. Cet événement avait été initié par le gouvernement français, qui avait pris l'engagement de tenir compte de ses résultats dans la mise en œuvre des décisions concernant l'environnement et la durabilité (Boy/Brugidou/Denord et al. 2012). En 2009 une première loi de «programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement», dite Grenelle 1, est adoptée de manière consensuelle. En 2010 une deuxième loi dite Grenelle 2, portant cette fois sur l'«engagement national pour l'environnement» est adoptée à l'issue de vifs débats afin de compléter, territorialiser et mettre en pratique la loi précédente.

Le Grenelle de l'environnement qui met l'accent sur les transitions urbaines à la durabilité dans les politiques publiques (Vie publique 2019). Deux des six grandes priorités environnementales mises en avant lors de cet événement concernaient directement la durabilité urbaine : «bâtiments et urbanisme» et «énergie et climat», cette dernière étant très orientée sur la performance énergétique des bâtiments. Par exemple, toutes les villes de plus de 50000 habitants devraient mettre en œuvre un Plan climat local avant 2012. En effet, la loi Grenelle 2 a fixé des objectifs environnementaux à introduire dans tous les documents d'urbanisme à quelque échelle que ce soit, parmi lesquels le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Plan local d'urbanisme (PLU) local et les Cartes communales. La mise en conformité du SCoT et du PLU aux dispositions du Grenelle prévoit, par exemple, la possibilité de dépasser de 20% les limites de densité d'occupation des sols dans des zones protégées, pour des constructions de bonne performance énergétique ou comportant des équipements produisant des énergies renouvelables (Némoz 2011).

D'une manière générale, le Plan ville durable mis en place au lendemain du Grenelle cherche à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir et de construire les espaces urbains. Les programmes ÉcoCité et ÉcoQuartier sont deux instruments clés de cette nouvelle approche. L'échelle des actions ÉcoCité est celle de la ville dans son ensemble, plus précisément des Villes nouvelles développées dans les années 1960 et

1970. À une échelle beaucoup plus locale, les initiatives ÉcoQuartier visent à catalyser la création et le développement d'écoquartiers au sein des villes. Le Programme national de rénovation urbaine (PNRU, un programme de renouvellement et modernisation de la ville) a évolué de telle sorte que chaque nouveau projet de rénovation est devenu partie intégrante du programme ÉcoQuartier après 2009.

On peut affirmer que les villes durables ont bénéficié de nouveaux cadres d'intervention politique après le Grenelle de l'environnement. Aujourd'hui, la plupart des villes – quelle que soit leur taille – inscrivent leur transition vers le développement durable dans quatre directions : les écoquartiers ; une reconversion des friches industrielles et des terrains vagues ; la performance énergétique des bâtiments et la mobilité ; et les Agendas 21 locaux centrés sur la qualité de vie et la nature dans la ville.

2.2 L'approche allemande

Les municipalités allemandes ont la souveraineté de planification sur leur territoire. Le niveau fédéral ne peut influencer le développement urbain que par le biais de lois sur l'urbanisme et d'expérimentations ou de programmes de soutien. Les *Länder* (États fédérés d'Allemagne) peuvent influencer le développement urbain, par exemple avec des réglementations en matière de construction. Puisque la mise en œuvre du développement durable est une tâche volontaire des municipalités, les approches varient considérablement. Pour un aperçu, nous distinguons trois modes de gouvernance : (1) les instruments formels de l'aménagement urbain, (2) les approches informelles du développement urbain (intégré), (3) l'agenda 21 local et les processus émanant de la société civile.

(1) Dès 1960, la Bundesbaugesetz (BBauG – loi fédérale sur l'urbanisme) comportant quelques éléments de développement urbain durable a été adoptée. Cette loi institutionnalise l'aménagement du territoire à deux niveaux en tant que compétence locale. La loi séparait l'aménagement intérieur de l'aménagement extérieur et son article 35 n'autorisait que les usages dits « privilégiés » du sol (agriculture, sylviculture, horticulture, pêche, services publics, énergie) pour construire en dehors des tissus urbains définis, empêchant ainsi l'étalement urbain mais pas les appropriations foncières. Les réglementations environnementales des niveaux européen et national ont été lentement incorporées par la loi et le Baugesetzbuch (BauGB – code de l'urbanisme) qui lui a succédé. Le développement durable a été inscrit juridiquement comme un principe directeur d'urbanisme dans le code en 1998, les critères de durabilité urbaine ont été énumérés dans son article 1 en 2004, mais aucun changement fondamental substantiel et instrumental n'a été apporté (Wolfram 2002; Weber 2004; Scholich 2008; Hofmeister 2014). La dimension environnementale a continué à être privilégiée aux dépens de la transformation urbaine (Wolfram 2002), car la durabilité a été introduite lors de la transposition des directives européennes sur l'environnement.

L'aménagement formel du territoire ne contrôle que le type et l'intensité de l'utilisation des sols. C'est pourquoi la première stratégie nationale de durabilité (*Bundesregierung 2002*) a introduit l'objectif de « 30 ha » pour le développement urbain

durable afin de réduire l'occupation quotidienne des sols pour l'habitat et les transports de 129 ha par jour en 2000 à 30 ha par jour en 2020. Malgré quelques succès régionaux, l'occupation des sols en 2018 était encore d'environ 56 ha par jour (Destatis – Statistisches Bundesamt 2020) et des projets compacts d'aménagement de terrains vierges ont récemment fait leur réapparition (Altrock/Krüger 2019). Les flux de matières et d'énergie peuvent tout au plus être contrôlés indirectement par un aménagement formel (Kanning 2005).

(2) Les approches locales informelles du développement urbain durable intégré se sont multipliées depuis la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable (European Ministers for Urban Development 2007). Elles ont une portée beaucoup plus large que l'aménagement urbain formel.

Comme l'illustre le triangle de la durabilité ou modèle des trois piliers, la Charte de Leipzig considère les trois dimensions de la prospérité économique, de l'équilibre social et d'un environnement sain comme des objectifs d'égale importance qui doivent être équilibrés. C'est pourquoi les acteurs de la protection de la nature, en particulier, ont tendance à percevoir le développement durable comme un inconvénient ou une dilution de ce qui avait déjà été réalisé par les politiques environnementales depuis les années 1970. Les universitaires soulignent toutefois que la dimension écologique représente le fondement du développement économique et social qui doit être préservé à long terme pour les générations futures (WBGU 2014). Le triangle de la durabilité et la pensée en équilibre qui lui est associée semblent avoir conduit à une impasse (SRU 2002; Kanning 2013: 27).

Le Conseil consultatif allemand sur le changement global (WBGU 2011) a fait date, en recommandant une «Grande transformation sociale» et en lançant un nouveau débat de fond sur le modèle de durabilité, en particulier au niveau fédéral et chez les universitaires. Des fonctions importantes ont été attribuées à l'aménagement urbain et régional.

Les villes ont retrouvé leur pertinence au niveau international dans l'Agenda 2030 (UN 2015), qui inclut l'ODD 11 «villes et communautés durables» (ODD – Objectif de développement durable), le Nouvel agenda urbain adopté lors du Sommet mondial HABITAT III (UN 2017), et l'Agenda urbain de l'UE (EU 2016). L'ODD 11 va bien au-delà de l'objectif de 30 hectares. Certaines villes pionnières, telles Dresde, Hambourg ou Hanovre, ont entrepris d'adapter les différents ODD. Cependant, les villes choisissent des objectifs qu'elles peuvent facilement atteindre parmi les 63 définis dans la deuxième stratégie nationale (Bundesregierung 2017) sans considérer la stratégie en tant que telle (Dähner/Slupina/Klingholz 2017).

En 2019, le financement fédéral du développement urbain a été restructuré pour promouvoir «la croissance et le renouvellement durables». Ce vocable est à l'origine d'un dilemme: bien que des approches plus innovantes au niveau local, et en particulier au niveau des quartiers, favorisent également des économies plus durables (par exemple, le développement de zones commerciales à Karlsruhe, dont les ressources sont optimisées), le concept de croissance n'est pas remis en question et la transformation socioécologique n'est pas soutenue.

Les stratégies en matière d'efficacité et de conformité, par exemple l'efficacité énergétique dans les bâtiments, les énergies renouvelables, la mobilité écologique, dominant. Les stratégies de suffisance, cependant, font défaut, sauf pour les approches de partage, comme dans le domaine du logement (Sinning/Spars 2018).

(3) Parallèlement aux processus du développement urbain intégré, les processus des agendas 21 locaux ont pour la plupart été mis en place séparément depuis le début des années 1990. Les villes allemandes ont répondu très tôt à l'appel de l'agenda 21 et l'ont transformé en un mouvement participatif de dimension globale, avec une compréhension suffisante de la durabilité. En 2009, il y avait encore quelque 2600 processus d'agendas 21 locaux en Allemagne (Kirst/Trockel/Heinrichs 2014: 552). Cependant, après le début des années 2000, le nombre de nouvelles initiatives d'agenda local a diminué et les initiatives existantes ont commencé à se tarir. Pour un aperçu des périodes de développement, on peut consulter le site de la Heinrich Böll Stiftung (2018).

En outre, de nombreux «pionniers du changement», via des initiatives ascendantes initiées par la société civile, conçoivent de nouveaux modes de vie et de nouvelles activités économiques qui consomment moins et partagent plus facilement les ressources, par exemple dans le cadre de l'initiative pour les villes en transition, des projets de jardinage urbain, des cafés-atelier de réparation (*repair café*) et des boutiques de prêt. Ils sortent de l'orientation de l'aménagement urbain axé sur la croissance (Hülz/Mayer/Sondermann 2020). La majorité de ces projets ne sont en revanche ni liés aux stratégies municipales de développement urbain ni à la mise en place des agendas 21 locaux.

3 La participation au développement et à l'aménagement urbain durable

3.1 L'approche française

Le Grenelle de l'environnement, qui introduit la participation comme principe général des actions environnementales ou de transition à la durabilité en France, participant de ce qui a été nommé un «tournant participatif» dans la décision publique (Livet 2007). Il stipule que les politiques et actions de durabilité doivent inclure des procédures participatives. Lors du Grenelle, un groupe de travail a même été nommé «Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernances». Son rapport final comprenait la déclaration suivante : «Les électeurs souhaitent que les opportunités de faire valoir leur point de vue ne se limitent pas aux échéances électorales, et il devient nécessaire de mieux combiner démocratie participative et démocratie représentative».

Mais les initiatives en faveur de plus de participation existaient déjà avant le Grenelle de l'environnement. Cet événement a plutôt été un facteur de consolidation de procédures et outils existants. En effet, des procédures participatives se sont développées de manière progressive et aléatoire dans les années 1970 et plus tard, en réponse aux conflits émergents concernant le développement des grandes installations. Pour faire face à ce type de conflits, une commission a été créée par la loi

Barnier en 1995 : la Commission nationale du débat public (qui sert d'ailleurs aujourd'hui de bras armé pour la mise en œuvre des politiques du Grenelle). Bien avant cela, mais dans la même veine, la loi Bouchardeau de 1983 stipulait que toute étude d'impact sur l'environnement devait comporter une consultation des personnes concernées – sous la forme d'une enquête publique – afin de s'assurer que les intérêts et les valeurs des populations étaient effectivement pris en compte.

D'une manière générale, la mise en œuvre pratique des politiques de transition urbaine à la durabilité prend la forme de dispositifs techniques, dont les initiatives les plus emblématiques portent sur les maisons à énergie positive, les bâtiments zéro énergie, les réseaux intelligents qui pilotent la demande énergétique d'une ville (Dujin/Moussaoui/Mordet et al. 2011), ou l'optimisation en temps réel du trafic routier (Sokoloff 2016). Ces approches très techniques sont privilégiées au détriment d'autres aspects de la durabilité urbaine tels que la justice environnementale, la qualité de vie ou la diversité des paysages. Par exemple, le Programme national de rénovation urbaine a radicalement transformé l'action publique urbaine, mais pas dans le sens d'initiatives plus interactives et transversales. En ce sens, ces approches peuvent être considérées comme régressives sur le plan de la durabilité qu'elles prétendent promouvoir (Epstein 2011). Il est vrai qu'en France, en matière d'action publique en milieu urbain, il y a longtemps eu une forte distinction entre des démarches participatives qui relevaient plutôt de la Politique de la ville – pour le dire brièvement de questions sociales dans les quartiers d'habitation – d'une part, et des réponses plutôt technologiques de type top-down en matière d'environnement et de politiques écologiques. Les responsables des projets urbains ont parfois encore du mal à combiner ces deux approches (Theys 2002). Dans de nombreux cas, seuls quelques espaces verts sont prévus, comme s'il suffisait d'afficher «vert» pour devenir soudainement durable, et l'implication des habitants se limite à des réunions d'information pompeusement appelées réunions de concertation. Souvent, en ce qui concerne la durabilité urbaine, une participation efficace peine à se concrétiser en raison de la résistance de l'administration, des architectes, des urbanistes et des géomètres (Mancebo 2020). Car la démarche participative nécessite du temps, à l'inverse du calendrier de très court terme et des actions peu réfléchies que les élus et les promoteurs imposent aux politiques urbaines (la prochaine élection, le respect des délais de construction, etc.).

Prenons le cas de la ville de Nantes, une ville française attractive de 303 382 habitants avec un taux de croissance supérieur à la moyenne. Nantes élabore un programme officiel visant à rendre la transition vers la durabilité intrinsèquement participative (Comelieu 2007). Le but est de régénérer une grande partie des friches industrielles et portuaires. Mais en fait, ce programme est limité en termes de consultation (EDD 2007). En coulisses, des choix importants ont déjà été faits par la municipalité, et la participation des habitants s'est limitée à un avis après-coup sur des points de détail. Le côté ironique de la chose est que des initiatives participatives spontanées ont déjà eu lieu à Nantes, il y a plus de 30 ans, indépendamment de toute impulsion de la municipalité, pour ne pas dire dans son dos. La Fournillière – une ancienne friche de plus de 3 ha dans la ville de Nantes – avait été transformée par des habitants en une vaste espace d'agriculture urbaine informelle dans les années 1990. Plus de 70 jardiniers squattaient irrégulièrement cette friche lorsque la municipalité de Nantes

décida d'y aménager un parc dans les années 1990. Quelque chose d'inattendu se produit alors : les jardiniers, au lieu d'abandonner le terrain ou d'entrer dans une opposition frontale stérile au projet, s'organisent pour imposer leur point de vue. Ils veulent participer aux décisions au nom de l'antériorité de leur présence sur le site. Une forme d'intelligence collective émerge, et avec elle une forme d'identité collective (Pasquier 2004). Au terme d'un long processus de négociations – et contre toute attente – le projet alternatif des jardiniers est choisi et supporté par la municipalité, alors que la proposition initiale est abandonnée. Le nouveau projet envisageait un parc organisé autour des jardins existants formant des îlots, des sentiers les entourent et les relient. Au centre même du parc, un espace est aménagé pour initier les visiteurs au recyclage des déchets dans le jardinage urbain. Ce cas symbolise le potentiel de démarches participatives informelles, émergeant en dehors des procédures traditionnelles d'aménagement, avant d'être intégrées à la production de la ville. La Fournillière nous parle du pouvoir des habitants à modeler leur espace de vie, et à impulser une forme d'innovation sociale.

3.2 L'approche allemande

La participation a une longue tradition dans la planification et le développement urbains allemands. Dès 1960, la *Bundesbaugesetz* (loi fédérale sur l'urbanisme) a permis à la population concernée d'obtenir des informations et de commenter les projets de documents d'urbanisme. Aujourd'hui, la participation, telle que définie par la Convention d'Århus, fait partie intégrante de l'aménagement local formel et informel et constitue un élément essentiel d'une culture de l'aménagement fondée sur la coopération et l'autonomie (Healey 1992).

Dès les années 1970, la sensibilisation et la participation à l'environnement ont été renforcées par de puissants mouvements citoyens faisant campagne contre l'énergie nucléaire, pour une meilleure qualité de l'air et de l'eau, en particulier dans les régions urbaines industrialisées, et pour la conservation de la nature. Dans les années 1980, cela a conduit à la création de services municipaux de l'environnement et de ministères de l'Environnement au niveau des *Länder* ainsi que du Parti *Die Grünen* (Les Verts) (Grober 2010). Un ministère fédéral de l'Environnement a été fondé plus tard (après la communication désastreuse sur la catastrophe de Tchernobyl) pour intégrer les compétences dispersées.

Examinons brièvement les processus de participation dans les différents modes de gouvernance – (1) aménagement urbain formel, (2) développement urbain informel, et (3) processus d'agenda local :

(1) La participation formelle est rarement plus qu'une consultation. Parmi les rares exceptions, citons le *Französisches Viertel* (quartier français) à Tubinge ou le quartier Vauban à Fribourg, de renommée internationale, où une approche collaborative (groupes de co-construction) a été mise en œuvre par un aménagement urbain formel. Des ministères fédéraux dirigés par des politiciens conservateurs ont même tenté de modifier la loi afin de restreindre la participation garantie par la convention d'Århus, prétendument pour accélérer les procédures de planification et d'approbation.

(2) Les processus informels de développement urbain privilégient généralement des formes de participation plus sophistiquées.

La ville de Karlsruhe est un bon exemple de la coopération avec la société civile. À l’instar de Nantes, cette ville connaît un taux de croissance supérieur à la moyenne et, avec une population d’environ 310 000 habitants, elle est l’une des grandes villes moyennes d’Allemagne. Toutefois, contrairement à Nantes, elle a déjà connu une transformation socio-économique en passant d’un site de production à un site de recherche et développement innovant. S’appuyant sur une politique de participation citoyenne systématique (Stadt Karlsruhe 2012a), différents formats permettent la coopération, par exemple des concours d’idées citoyennes, des conférences-débats sur l’avenir, des ateliers d’aménagement. Les processus vont de la ville dans son ensemble à l’échelle du quartier, et comportent des visions spatiales pour l’aménagement urbain ainsi que des politiques sectorielles telles que le développement des transports.

La ville de Karlsruhe a élaboré le *Karlsruhe Masterplan 2015* pour le développement urbain dans le cadre d’un vaste processus de coopération mené sur deux ans. Sur la base d’une conférence sur l’avenir, ce schéma directeur a été étendu à la *Integriertes Stadtentwicklungskonzept Karlsruhe 2020* (Stratégie de développement urbain intégré Karlsruhe 2020) (Stadt Karlsruhe 2007; 2012b) dans un processus de coopération avec cinq forums sur l’avenir, ouverts au public. Les citoyens, le conseil municipal et l’administration municipale ont ainsi élaboré conjointement une structure décisionnelle qui offre un cadre et des perspectives sur le long terme. Celle-ci intègre les actions économiques, sociales, culturelles, urbanistiques, environnementales et les actions de la société civile (Stadt Karlsruhe 2012b: 8).

(3) Les approches coopératives de l’agenda 21 local et les approches plus récentes intègrent une participation renforcée du public. De nombreux mouvements ascendants se développent parallèlement dans la société civile, qui tentent d’établir de nouveaux modes de vie et de nouvelles activités économiques.

La science transformatrice émergente (WBGU 2011; Schneidewind/Singer-Brodowski 2013) s’ajoute aux divers processus participatifs qui existent dans le domaine de l’urbanisme et du développement, promus par la politique du gouvernement fédéral : les *living labs* sont actuellement très appréciés et considérés comme un «nouveau» mode de transformation vers la durabilité, en particulier au niveau local.

La participation est une caractéristique essentielle des *living labs* (Defila/DiGiulio 2018: 40). Les instruments et méthodes issus des processus d’aménagement participatif peuvent être largement transférés ou adaptés (Eckart/Ley/Häußler et al. 2018: 131; Kanning 2018). Toutefois, l’aménagement urbain privilégie la relation entre l’État/le secteur public et la société civile, tandis que les *living labs* mettent l’accent sur la relation entre les universitaires et les praticiens (y compris les urbanistes) (Eckart/Ley/Häußler et al. 2018: 105; Arnold/Piontek 2018; Beecroft/Trenks/Rhodijs et al. 2018; Seebacher/Alcántara/Quint 2018). Ces derniers apportent notamment des connaissances locales (Kanning/Richter-Harm/Scurrrell et al. 2021). Idéalement, les agents du changement devraient faire partie des praticiens (Grin/Rotmans/Schot 2010).

Le complexe de *living labs* établi par l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT – *Karlsruher Institut für Technologie*) à *Karlsruhe-Oststadt* (<http://www.quartierzukunft.de>) a contribué au développement scientifique de cette méthodologie. Un modèle en cinq étapes (Brinkmann/Bergmann/Huang-Lachmann et al. 2015; Stauffacher/Flüeler/Krütli 2008) sert de base conceptuelle et a été perfectionné pour les *living labs*. Il s'appuie sur l'échelle de participation présentée dans la figure 1. La participation est perçue comme l'amorce d'une transformation vers le développement durable en visant l'autonomisation maximale (Kanning 2018). Les acteurs locaux doivent être habilités à agir de manière durable, ce qui implique de passer de modes de vie et d'habitudes de consommation non soutenables à la satisfaction des besoins (Kopfmüller/Brandl/Jörissen et al. 2001). Ce modèle de *living lab* va donc bien au-delà de la participation ordinaire au développement urbain, tant sur le fond que sur le plan des procédures. Toutefois, il n'est pas lié à d'autres processus de développement urbain à Karlsruhe.

En revanche, le *living lab* «*Go Karlsruhe*» était mieux relié aux acteurs de l'aménagement urbain et aux autres processus de développement urbain. Cependant, l'accent a été mis uniquement sur le changement dans le secteur de la mobilité, en développant et en testant de nouvelles approches participatives pour promouvoir la pratique de la marche à pied (Häußler/Blaszczyk/Eckart et al. 2019).

4 Comparaisons et conclusions

À partir de quatre questions, il est possible de comparer les types de dispositifs de gouvernance participative en matière de durabilité urbaine en France et en Allemagne.

Qui lance le processus?

La France est davantage marquée par les approches descendantes, alors qu'en Allemagne, les approches ascendantes sont plus nombreuses. En outre, les villes des deux pays en tant qu'ONG participent activement aux sommets mondiaux et conférences sur l'habitat; elles y sont bien préparées et reviennent très souvent avec de nouvelles impulsions ou ont organisé des congrès. Elles ont proposé et orienté de nouveaux programmes de soutien ou des projets modèles mis en place par les ministères pour lancer leurs démarches. L'État français est le plus souvent à l'origine du mouvement, sur la base de lois qui ont posé plusieurs jalons depuis 1995. Les municipalités et leurs représentants peuvent agir en tant qu'initiateurs informels lorsque la durabilité est une priorité dans une mairie active, mais le plus souvent elle le fait pour de simples raisons électorales. En revanche, en Allemagne, des groupes locaux et des initiatives locales ont fortement influencé les processus et politiques de durabilité sous des formes très différentes. Le niveau fédéral diffuse les meilleures pratiques en finançant des expérimentations et en lançant des expériences innovantes grâce à des programmes de soutien. Un certain nombre de villes ont développé les compétences nécessaires pour participer intensivement à ces programmes, tandis que d'autres manquent de ressources humaines et financières. Récemment, certains *Länder* ont également mis en place des programmes pour soutenir de nouvelles formes de participation, comme les *living labs*. Les universitaires ainsi que les promoteurs participent et initient les actions parfois indépendamment de la munici-

palité, parfois en coopération. Néanmoins, des approches ascendantes existent également en France. Elles se sont multipliées ces dix dernières années. Elles sont généralement le résultat de conflits concernant les propositions d'infrastructures ou des enjeux au regard de la qualité des paysages et de l'environnement. Dans la plupart des cas, les ONG environnementales, les groupements de propriétaires fonciers ou les associations de quartier sont les initiateurs du processus.

Qui y participe?

En Allemagne, les associations de la société civile sont les premiers protagonistes, à côté des citoyens individuels, pour la plupart mieux formés. Parfois, ces associations sont formellement organisées en groupes de co-construction. Les *living labs* ont pour but de constituer un échantillon représentatif de la population, qui comprend également des gens ordinaires. La situation est quelque peu différente en France, où les principaux acteurs des procédures participatives sont : d'une part, les autorités locales et les représentants des gouvernements nationaux et régionaux qui sont généralement les initiateurs officiels, et d'autre part, les ONG locales et environnementales ainsi que les entreprises locales, les propriétaires fonciers et les associations de résidents. La plupart du temps, les universitaires et les praticiens urbains y prennent également part. Enfin, il existe un certain nombre d'initiatives citoyennes de proximité, et lorsqu'elles se produisent, c'est fréquemment sur la base du *not in my backyard* (NIMBY – pas dans mon jardin), ou du moins à la suite d'un conflit.

Quel degré de participation est atteint?

Dans les deux pays, la consultation est le niveau de participation minimal, en particulier dans les procédures formelles d'études d'impacts environnementaux ou d'évaluation stratégique environnementale. Des approches de co-construction existent parfois en France, mais la règle générale est que le public est simplement informé – bien que la procédure soit officiellement baptisée concertation. En Allemagne, un certain nombre de projets jouant le rôle de démonstrateurs locaux ont mis en œuvre des démarches de co-construction pour susciter non seulement l'acceptation des citoyens, mais aussi leur appropriation des projets. Ces expérimentations ont parfois conduit à modifier les normes en vigueur au sein des municipalités pour intensifier la participation. Mais leur mise en œuvre est fortement déterminée par la croissance urbaine et les contraintes spatiales qui en découlent. Elle reste donc très contingente au niveau local (Grove/Freytag 2019). Les expérimentations et les *living labs* ne sont pas généralisés et sont souvent mal reliés aux procédures de développement urbain existantes. Certaines grandes agglomérations et régions urbaines ont mis en place des démarches participatives au sein de stratégie de développement urbain intégré, avec des ateliers d'aménagement et des documents d'urbanisme participatifs débouchant au final sur des plans d'aménagement contraignants pour les quartiers, et incluant les points clés dans des dispositions réglementaires. En France, malgré des avancées très importantes en matière de participation au lendemain du Grenelle de l'environnement, les acteurs publics et les autorités locales rechignent toujours à s'engager dans des formes de gouvernance réellement participatives. L'échec relatif des politiques de durabilité à atteindre leurs objectifs est grandement lié à la négligence de ce champ participatif. Considérées comme injustes et technocratiques, ces politiques ne sont pas soutenues par la société civile. Ainsi, l'accent mis par les collectivités locales et

les promoteurs français sur la performance énergétique des bâtiments conduit au développement de bâtiments et de services clinquants neufs, au détriment d'approches plus globales telles que la gestion active du foncier et la transformation du tissu urbain (Mancebo 2020). De fait, décrire une ville comme durable uniquement en comptant le nombre de bâtiments passifs, la longueur totale des pistes cyclables, la surface des toits végétalisés ou le pourcentage de déchets recyclés est un non-sens qui ne laisse aucune place à la participation des citoyens au processus de décision (Ascher 2008; Elliot 2006). Cette situation se traduit involontairement par une sous-représentation des savoirs locaux dans des décisions finales hors-sol.

Pour quel type de stratégie de durabilité?

En France et en Allemagne, les stratégies basées sur l'efficacité sont prédominantes. La durabilité est devenue un principe directeur de l'urbanisme dans les Codes de l'urbanisme des deux pays, mais sans mentionner le type de stratégie sous-jacente. La France a introduit des outils d'aménagement urbain radicalement nouveaux supposés favoriser la transition à la durabilité, tandis que l'Allemagne a tenté de rendre lentement et progressivement plus durables les instruments de l'aménagement urbain déjà existants. Dans les deux pays, les autorités nationales, en particulier, soutiennent fortement les démarches centrées sur le développement technologique, comme les constructions à faible consommation énergétique et les travaux d'isolation thermique des bâtiments. Les municipalités répondent en revalorisant les friches, en vue par exemple d'aider à l'essaimage d'activités dans les domaines technologiques, ou en aidant les propriétaires à participer financièrement aux programmes de réhabilitation thermique et d'amélioration de l'habitat. Outre les programmes énergétiques, des projets favorisant la cohérence du tissu urbain sont également menés : par exemple, des groupes du BTP (bâtiment et des travaux publics) incluent dans leurs programmes de développement des cellules pour le commerce de détail et les services locaux, comme cela a été décrit de manière approfondie dans la littérature. Il est frappant de constater que la plupart de ces projets sont mis en œuvre dans les villes universitaires prospères du Bade-Wurtemberg, où le secteur de la recherche et du développement (R&D) occupe une place centrale. Les cas de bonnes pratiques en matière d'auto-suffisance, telles que les initiatives de partage, sont rares. En tout état de cause, les stratégies de durabilité doivent également penser la ville dans sa globalité, en tenant compte des usages et des problèmes de la vie quotidienne des habitants, et en incluant de A à Z dans la conception et l'aménagement. L'efficacité des politiques de durabilité dépend en grande partie de l'appropriation collective.

Néanmoins, que signifie la durabilité urbaine et comment peut-elle être réalisée au niveau local, qui semble être l'échelle la plus adéquate comme le montrent les cas de *Karlsruhe-Oststadt* et de la zone portuaire de Nantes? Les *living labs*, en particulier, pourraient être un outil important pour promouvoir cette transformation vers la durabilité. La participation aux *living labs* peut permettre de tirer des enseignements de la participation existante au développement et à l'aménagement urbains et vice-versa. Les *living labs* offrent un espace expérimental pour une transformation plus sophistiquée en faveur de la durabilité au-delà des stratégies de croissance classiques et peuvent inclure, par exemple, des stratégies d'auto-suffisance. Mais de nombreuses questions restent en suspens concernant l'efficacité et la légitimité de la coopération dans les *living labs* : comment transférer l'innovation développée conjointement par

des acteurs dans le cadre de projets individuels dans les processus administratifs locaux de long terme? Les acteurs sélectionnés peuvent-ils élaborer des solutions susceptibles d'être mises en œuvre démocratiquement? Comment surmonter les conflits d'intérêts? Comment les résultats des *living labs* peuvent-ils devenir contraignants sans recourir à des procédures administratives formelles?

Dans les deux pays, ces *living labs* pourraient s'avérer essentiels pour constituer un bon environnement pour les communautés concernées, une question cruciale pour la participation des citoyens au processus décisionnel : une question dans laquelle l'amélioration des conditions environnementales *stricto sensu* (qualité de l'eau, air, biodiversité, utilisation prudente des ressources, des terres et de l'énergie, etc.) supposerait l'adoption de formes de gouvernance plus organiques et plus collaboratives pouvant être qualifiées de gouvernances participatives.

Remerciements

Nous remercions Anke Karmann-Woessner, directrice du *Stadtplanungsamt* (service urbanisme) de Karlsruhe et professeure invitée à l'université de Nürtinge, pour ses précieuses informations sur la participation et la gouvernance dans l'urbanisme et le développement de la ville de Karlsruhe.

Bibliographie

- Altrock, U.; Krüger, A. (2019): Wiederbelebung des Leitbilds der Europäischen Stadt? Dans: Raumplanung (204), 16-24.
- Arnold, A.; Piontek, F. M. (2018): Zentrale Begriffe im Kontext der Reallaborforschung. Dans: Defila, R.; Di Giulio, A. (éd.): Transdisziplinär und transformativ forschen. Eine Methodensammlung. Wiesbaden, 143-154.
- Arnstein, S.R. (1969): A ladder of citizen participation. Dans: Journal of the American Institute of Planners 35 (4), 216-224.
- Ascher, F. (2008): Les Nouveaux Compromis Urbains : Lexique de la Vie Plurielle. La Tour d'Aigues.
- Béal, V.; Gauthier, M.; Pinson, G. (2011): Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales. Saint Etienne.
- Beecroft, R.; Trenks, H.; Rhodius, R.; Benighaus, C.; Parodi, O. (2018): Reallabore als Rahmen transformativer und transdisziplinärer Forschung. Ziele und Designprinzipien. Dans: Defila, R.; Di Giulio, A. (éd.): Transdisziplinär und transformativ forschen. Eine Methodensammlung. Wiesbaden, 75-99.
- Behrendt, S.; Göll, E.; Korte, F. (2018): Effizienz, Konsistenz, Suffizienz. Strategieanalytische Betrachtung für eine Green Economy, Berlin = IZT-Text, 1-2018.
- Bischoff, A.; Selle, K.; Sinning, H. (2006): Informieren, Beteiligen, Kooperieren. Kommunikation in Planungsprozessen. Eine Übersicht zu Formen, Verfahren, Methoden und Techniken, Dortmund.
- Blondiaux L.; Fourniau J.-M.; Hérard Dubrueil B.; Lefebvre R. (2007): Le débat public : une expérience française de démocratie participative, Paris, 339-352.
- Boy, D.; Brugidou, M.; Denord, F.; Evrard, A.; Gaultier-Voituriez, O. Halpern, C.; Lascoumes, P.; Pollard, J.; Sénit, C.A. (2012): Le Grenelle de l'environnement : acteurs, discours, effets. Rapport CEVIPOF. Paris.
- Brenman M.; Sanchez T. W. (2012): Planning as if People Matter: Governing for Social Equity. Washington (DC).
- Brinkmann, C.; Bergmann, M.; Huang-Lachmann, J.; Rödder, S.; Schuck-Zöllner, S. (2015): Zur Integration von Wissenschaft und Praxis als Forschungsmodus – Ein Literaturüberblick. Hamburg. = Report 23.
https://www.climate-service-center.de/imperia/md/content/csc/report_23.pdf (09.07.2021).
- Bundesregierung (éd.) (2002): Perspektiven für Deutschland, Unsere Strategie für eine nachhaltige Entwicklung. Berlin.
- Bundesregierung (éd.) (2017): Deutsche Nachhaltigkeitsstrategie. Neuauflage 2016. Berlin.

- Charvolin, F. (2003): L'invention de l'environnement en France : Chronique anthropologique d'une institutionnalisation. Paris.
- Comeliau, L. (2007): Nantes : attractivité et durabilité, deux destins liés. <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/neige-neige-economie-neige-neige/4-3-territoires-et-amenagement/nantes-attractivite-et-durabilite.html> (12.11.2007).
- Dähler, S.; Slupina, M.; Klingholz, R. (2017): Viele Ziele, wenig Plan. Warum Kommunen und die deutsche Nachhaltigkeitsstrategie nicht zusammenfinden. Eine Streitschrift. Berlin.
- Defila, R.; Di Giulio, A. (2018): Partizipative Wissenserzeugung und Wissenschaftlichkeit – ein methodologischer Beitrag. Dans : Defila, R.; Di Giulio, A. (éd.) : Transdisziplinär und transformativ forschen. Eine Methodensammlung. Wiesbaden, 39-67.
- Destatis – Statistisches Bundesamt (éd.) (2020): Anstieg der Siedlungs- und Verkehrsfläche in ha/Tag <https://www.destatis.de/DE/Themen/Branchen-Unternehmen/Landwirtschaft-Forstwirtschaft-Fischerei/Flaechennutzung/Tabellen/anstieg-suv.html;jsessionid=32711CB85FAC0D9428868BDB8C349F79.internet8721> (07.05.2020).
- Dujin, A.; Moussaoui, I.; Mordet, X.; Maresca, B. (2011): Les usages de l'énergie dans les entreprises du secteur tertiaire. Des systèmes techniques aux pratiques. Paris. = Cahiers de recherche CREDOC 287.
- Eckart, J.; Ley, A.; Häußler, E.; Erl, T. (2018): Leitfragen für die Gestaltung von Partizipationsprozessen in Reallaboren. Dans : Defila, R.; Di Giulio, A. (éd.) : Transdisziplinär und transformativ forschen. Eine Methodensammlung. Wiesbaden, 105–135.
- EDD – Encyclopédie du développement durable (2007): Nantes : attractivité et durabilité, deux destins liés. Résumé. <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/neige-neige-economie-neige-neige/4-3-territoires-et-amenagement/nantes-attractivite-et-durabilite.html> (07.04.2021).
- Elliot J. (2006): An Introduction to Sustainable Development, Londres.
- Epstein R. (2011): Du futur faisons table rase : le développement urbain durable au prisme de la rénovation urbaine, Dans: Béal, V.; Gauthier M.; Pinson G. (éd.) : Le développement durable changera-t-il la ville? Saint-Étienne, 59-75.
- EU – European Union (2016): Urban Agenda for the EU. "Pact of Amsterdam". Agreed at the Informal Meeting of EU Ministers Responsible for Urban Matters on 30 May 2016 in Amsterdam. https://ec.europa.eu/futurium/en/system/files/ged/pact-of-amsterdam_en.pdf (01.07.2021).
- European Ministers for Urban Development (2007): Leipzig Charter on Sustainable European Cities. https://ec.europa.eu/regional_policy/archive/themes/urban/leipzig_charter.pdf (01.07.2021).
- Fischer, F. (2000): Citizens, Experts, and the Environment: The Politics of Local Knowledge. Durham.
- Grin, J.; Rotmans, J.; Schot, J. (2010): Transitions to Sustainable Development. New Directions in the Study of Long Term Transformative Change. Londres.
- Grober, U. (2010): Die Entdeckung der Nachhaltigkeit. Kulturgeschichte eines Begriffs. München.
- Growe, A.; Freytag, T. (2019): Image and implementation of sustainable urban development: Showcase projects and other projects in Freiburg, Heidelberg and Tübingen, Allemagne. Dans: Raumforschung und Raumordnung 77 (5), 457-474.
- Häußler, E.; Blaszczyk, R.; Eckart, J.; Hupfer, C. (2019): Den Fußverkehr in Städten fördern: Partizipative Forschung im Reallabor GO Karlsruhe. Dans: GAIA – Ecological Perspectives for Science and Society 28 (4), 396-397. DOI: 10.14512/gaia.28.4.16.
- Healey, P. (1992): Planning through debate: The communicative turn in planning theory. Dans: Town Planning Review 633 (2), 143-162.
- Heinrich Böll Stiftung (éd.) (2018): Lokale Agenda 21. http://kommunalwiki.boell.de/index.php/Lokale_Agenda_21 (09.07.2021).
- Hofmeister, S. (2014): Das Leitbild Nachhaltigkeit – Anforderungen an die Raum- und Umweltplanung. Öffentliche Nachhaltigkeitssteuerung. Dans: Heinrichs, H.; Michelsen, G. (éd.): Nachhaltigkeitswissenschaften. Berlin, 304-320.
- Hülz, M.; Mayer, A.; Sondermann, M. (2020): Vom Blumenkübel zur Bürgerbewegung. Planungskulturen im Wandel. Dans: Politische Ökologie 38 (160), 47-52.
- IAP2 – International Association for Public Participation (2018): IAP2 Spectrum of Public Participation. https://iap2.org.au/wp-content/uploads/2020/01/2018_IAP2_Spectrum.pdf (08.07.2021).
- Kanning, H. (2005): Brücken zwischen Ökologie und Ökonomie. Umweltplanerisches und ökonomisches Wissen für ein nachhaltiges regionales Wirtschaften. München. = Hochschulschriften zur Nachhaltigkeit, 18.
- Kanning, H. (2013): Nachhaltige Entwicklung – Die gesellschaftliche Herausforderung für das 21. Jahrhundert. Bedeutung des Nachhaltigkeitsleitbildes für das betriebliche Management. Dans: Baumast, A.; Pape, J. (éd.): Nachhaltiges Wirtschaften. Stuttgart, 21-43.

- Kanning, H. (2018): Reallabore aus planerischer Perspektive. Hanovre = sustainify Arbeits- und Diskussionspapier 3.
<https://www.sustainify.de/files/luxe/downloads/sustainify/03-2018-Reallabore-planerisch-x.pdf> (02.12.21).
- Kanning, H.; Richter-Harm, B.; Scurrrell, B.; Yildiz, Ö. (2021): Real-World Laboratories Initiated by Practitioner Stakeholders for Sustainable Land Management – Characteristics and Challenges Using the Example of Energieavantgarde Anhalt. Dans: Weith, T.; Barkmann, T.; Gaasch, N.; Rogga, S.; Strauß, C.; Zscheischler, J. (éd.): Sustainable Land Management in a European Context. A co-design approach. Potsdam/Müncheberg, 207-226. = Human-Environment Interactions 8.
- Kirst, E.; Trockel, S.; Heinrichs, H. (2014): Nachhaltige Kommunalverwaltung. Dans: Heinrichs, H.; Michelsen, G. (éd.): Nachhaltigkeitswissenschaften. Berlin, 549-565.
- Klinsky, S.; Golub, A. (2016): Justice and Sustainability. Dans: Heinrichs, H.; Martens, P.; Michelsen G.; Wiek A. (éd.): Sustainability Science – An Introduction, Dordrecht, 161-174.
- Kopfmüller, J.; Brandl, V.; Jörisen, J.; Paetau, M.; Banse, G.; Coenen, R.; Grunwald, A. (2001): Nachhaltige Entwicklung integrativ betrachtet. Berlin.
- Lacroix, V.; Zaccai, E. (2010): Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante. Dans: Revue française d'administration publique 134 (2), 205-232.
- Lang D. J.; Wiek A.; Bergmann M.; Stauffacher M.; Martens P.; Moll P.; Swilling M.; Thomas C.J. (2012): Transdisciplinary Research in Sustainability Science: Practice, Principles, and Challenges. Dans: Sustainability Science 7 (1), 25-43.
- Livet, P. (2007) : Émotions et révision : la dynamique des débats. Dans : Blondiaux, L.; Fourniau, J.-M.; Hérard Dubrueil, B.; Lefebvre, R. (éd.) : Le débat public : une expérience française de démocratie participative. Paris, 339-352.
- Mancebo, F. (2010): Le développement durable. 2ème édition. Paris.
- Mancebo, F. (2017): Sustainability Science in the Light of Urban Planning. Challenges In Sustainability, Earth System Governance Task Force Initiative on Sustainability. Dans: Science special issue 5 (1), 26-34.
- Mancebo F. (2020): Smart city strategies: time to involve people. Comparing Amsterdam, Barcelona and Paris. Dans: Journal of Urbanism: International Research on Placemaking and Urban Sustainability 13 (2), 133-152.
- Némóz, S. (2011): "To go beyond the assumptions of energy efficiency: a sociological understanding of rebound effects". MILEN International Conference: Visions and Strategies to address Sustainable Energy and Climate Change, Oslo.
- Pasquier, E. (2004): Les Jardins de la Fournillière, une expérience de participation observante. Dans: Jolé, M. (éd.) : Espaces publics et cultures urbaines. Actes du Séminaire du CIPF, CERTU. Paris, 295-306.
- Schneidewind, U.; Singer-Brodowski, M. (2013): Transformative Wissenschaft: Klimawandel im deutschen Wissenschafts- und Hochschulsystem. Marburg.
- Schneidewind, U.; Zahrt, A. (2013): Damit gutes Leben einfacher wird. Perspektiven einer Suffizienzpolitik. München.
- Schlich, D. (2008): Die Rolle der Raumplanung in der Gesellschaft. Dans: Raumforschung und Raumordnung 66 (6), 475-485.
- Schol, R. W. (2011): Environmental Literacy in Science and Society - From Knowledge to Decisions. Cambridge.
- Seebacher, A.; Alcántara, S.; Quint, A. (2018): Akteure in Reallaboren – Reallabore als Akteure. Dans: Defila, R.; Di Giulio, A. (éd.): Transdisziplinär und transformativ forschen. Eine Methodensammlung. Wiesbaden, 155–159.
- Sinning, H.; Spars, G. (éd.) (2018): Sharing-Ansätze für Wohnen und Quartier. Nachhaltigkeitstransformation, kollaborative Konsummodelle und Wohnungswirtschaft. Stuttgart.
- Sokoloff, P. (2016): Le Big data et l'Open data au service des collectivités. Dans: Annales des Mines – Responsabilité et environnement 84 (4), 41-46.
- SRU – Der Rat von Sachverständigen für Umweltfragen (2002): Umweltgutachten 2002. Für eine neue Vorreiterrolle, Stuttgart.
- Stadt Karlsruhe (éd.) (2007): Karlsruhe Masterplan 2015. Innovation & Lebensqualität. Karlsruhe.
- Stadt Karlsruhe, AG Bürgerbeteiligung (2012a): Konzept zur systematischen Bürgerbeteiligung in Karlsruhe. Karlsruhe.
- Stadt Karlsruhe, Amt für Stadtentwicklung (2012b): Karlsruhe 2020: Integriertes Stadtentwicklungskonzept. Karlsruhe.
- Stauffacher, M.; Flüeler, T.; Krütli, P.; Scholz, R. (2008): Analytic and Dynamic Approach to Collaboration. Dans: Systemic Practice and Action Research 21 (6), 409-422.
- Theys, J. (2002): L'approche territoriale du «développement durable», condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. Développement durable et territoires 2002 (1).

- UN – United Nations (1992): Agenda 21. United Nations Conference on Environment & Development. Rio de Janeiro, Brazil, 3 to 14 June 1992.
<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/Agenda21.pdf> (10.12.2021).
- UN – United Nations (2015): Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development. Resolution adopted by the General Assembly on 25 September 2015. A/RES/70/1.
https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E (10.12.2021).
- UN – United Nations, Habitat III Secretariat (2017): New Urban Agenda. A/RES/71/256*.
<https://unhabitat.org/sites/default/files/2019/05/nua-english.pdf> (10.12.2021).
- Vie publique (2019): Le Grenelle de l'environnement : quels engagements ?
<https://www.vie-publique.fr/eclairage/268585-le-grenelle-de-lenvironnement-quels-engagements> (19.01.2022).
- Von Gleich, A.; Hofmeister, S.; Huber, J. (1999): Wege nach Ökoptopia – Kann nachhaltiges Wirtschaften ohne Sparsamkeit erreicht werden? Dans: Politische Ökologie (62), 8-12.
- WBGU – Wissenschaftlicher Beirat der Bundesregierung Globale Umweltveränderungen (2011): Hauptgutachten. Welt im Wandel – Gesellschaftsvertrag für eine Große Transformation. Zusammenfassung für Entscheidungsträger. Berlin.
- WBGU – Wissenschaftlicher Beirat der Bundesregierung Globale Umweltveränderungen (2014): Zivilisatorischer Fortschritt innerhalb planetarischer Leitplanken – Ein Beitrag zur SDG-Debatte. Berlin = Positionspapier, 8.
- Weber, G. (2004): Nachhaltige Entwicklung als ethisch gebotene Herausforderung für die Raumplanung. Dans: Lendi, M.; Hübler, K.-H. (éd.): Ethik in der Raumplanung: Zugänge und Reflexionen. Hanovre, 164-183. = Forschungs- und Sitzungsberichte der ARL 221.
- Wolfram, K. (2002): Raumbezogene Nachhaltigkeitsforschung. Bewertende Synopse der ARL-Forschung und Forschungsbedarf. Hanovre = Arbeitsmaterial der ARL 288.

Auteurs

Prof. Dr. Helga Kanning est Professeure associée à l'Institut d'Aménagement de l'Environnement de l'Université Leibniz de Hanovre. Le transfert de connaissances en matière d'aménagement et d'économie orientées vers l'écologie est au centre de ses travaux. Elle est impliquée dans divers réseaux liés à l'aménagement et à l'économie, par exemple en tant que membre de l'Académie pour le Développement Territorial de l'Association Leibniz (ARL), elle est un partenaire fondateur de la société Sustainify GmbH, Hanovre. Ses recherches se concentrent sur les processus de transformation, tels que le changement dans les universités ainsi que les formats de laboratoires vivants pour la transition des ressources et l'adaptation au changement climatique dans les communautés et les entreprises.

Dr. Frank Scholles enseigne et effectue des recherches au GT Aménagement du Territoire et Développement Régional de l'Institut d'Aménagement de l'Environnement (anciennement Institut d'aménagement du territoire et de recherche spatiale) de l'Université Leibniz de Hanovre depuis 1988. Il a été Président de l'Association des Études d'impact de 1999 à 2010 et est depuis lors Rédacteur-en-chef de la Revue UVP-report. Ses principaux domaines d'enseignement et de recherche sont le développement régional durable, les méthodes de l'aménagement du territoire et de l'environnement, les évaluations environnementales et les sciences informatiques dans l'aménagement. Il est l'auteur de nombreux articles et chapitres de livres, notamment dans le Manuel des Théories et Méthodes de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (en allemand), dont il est le co-éditeur.

François Mancebo est *Professeur de Développement Durable et d'Urbanisme à l'Université de Reims. Il est le Responsable de la faculté du GRP Earth System Governance. Ses recherches visent à identifier les voies de la durabilité, par le biais d'un aménagement adaptatif et d'une gouvernance participative. Il considère cette question comme un problème complexe typique. Il est impliqué dans de nombreux projets européens qui traitent des perspectives contradictoires sur les transformations des villes, tels que ERA Net SmartUrbanGreen.*